

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_144-DE

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-144

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

Avaient donné procuration : Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u> : Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u> : Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY,

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

# APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023

## Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

## Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :36 Abstention :0 Pour :36 Contre :0

→ APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 28 novembre 2023.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

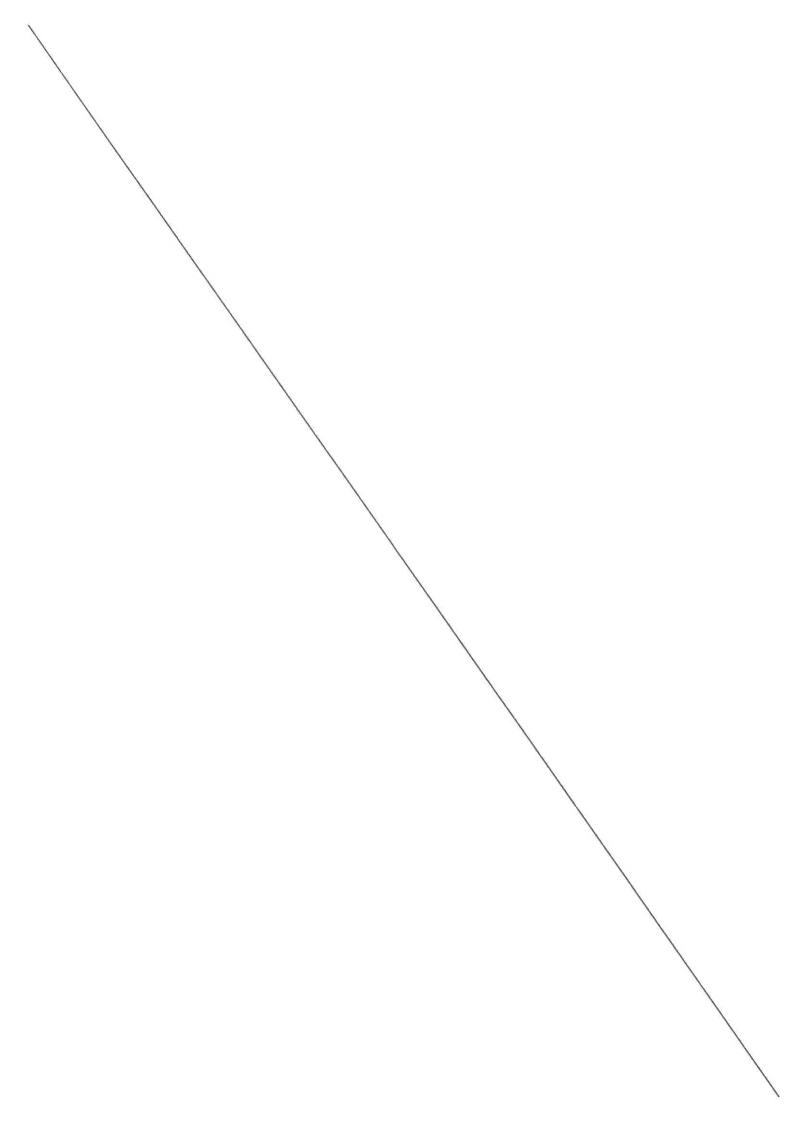
Le Président,

Gilles LIGO

DE L'ERNÉE (Mayenne)

E SOCIA

(May (May es de la Querminais





Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_145-DE

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-145

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

Avaient donné procuration : Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

# EXTENSION ET RENOVATION DU SIEGE DE LA CCE - TRANCHE 5 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION (TEM)

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2022-052 du 3 mai 2022 approuvant l'avant-projet sommaire du projet d'extension,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux d'agrandissement du siège par surélévation, de rénovation énergétique et d'aménagement de l'espace France Services,

CONSIDERANT le projet au stade Avant-Projet Définitif proposé par le cabinet de maîtrise d'œuvre,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Rénovation énergétique RDC t1 et t2 & Aménagement France Service					
Poste	Montant HT	Financeur	%	Montant	
Etanchéité	21 350,00 €	Etat - DETR/DSIL 2024	40%	111 833,32 €	
Bardage	88 461,00 €				
Menuiseries extérieures alu - serrurerie	59 725,00 €				
Menuiseries intérieures - aménagement - plafond	58 546,00 €				
Peinture	7 776,00 €				
Electricité	8 425,00 €				
Maitrise d'œuvre	17 482,30 €	Autofinancement	60%	167 749,98 €	
Etude thermique	1818,00€				
Coordonnateur SPS	6 000,00 €				
Contrôle technique	10 000,00 €				
TOTAL	279 583,30 €	TOTAL	100	279 583,30 €	

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

- → DECIDE de valider l'Avant-Projet Définitif tel que joint en annexe,
- → VALIDE le plan de financement prévisionnel présenté,
- → AUTORISE Monsieur le Président à inscrire ce projet au titre du contrat de territoire avec le Conseil Départemental de la Mayenne, à lancer la consultation et à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DEL'ERNEL (Mayenne)



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_146-DE

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-146

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

<u>Etaient Présents</u>: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

Avaient donné procuration : Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

## RENOVATION ENERGETIQUE DU SIEGE DE LA CCE ET REAMENAGEMENT DE L'ESPACE FRANCE SERVICE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL2024

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'appel à projet commun lancé par la préfecture de la Mayenne le 30 octobre 2023 pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – année 2024,

VU l'état d'avancement du projet de rénovation énergétique du siège de la Communauté de communes de l'Ernée et de réaménagement de l'espace France service,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 qui a validé l'avant-projet définitif relatif à la rénovation énergétique du siège de la Communauté de communes de l'Ernée et au réaménagement de l'espace France service,

VU le plan de financement prévisionnel suivant :

Rénovation én	ergétique RDC t1 et t2	2 & Aménagement France	Service	
Poste	Montant HT	Financeur	%	Montant
Etanchéité	21 350,00 €	Etat - DETR/DSIL 2024	40%	111 833,32 €
Bardage	88 461,00 €			
Menuiseries extérieures alu - serrurerie	59 725,00 €			
Menuiseries intérieures - aménagement - plafond	58 546,00 €			
Peinture	7 776,00 €			
Electricité	8 425,00 €			
Maitrise d'œuvre	17 482,30 €	Autofinancement	60%	167 749,98 €
Etude thermique	1818,00€			
Coordonnateur SPS	6 000,00 €			
Contrôle technique	10 000,00 €			
TOTAL	279 583,30 €	TOTAL	100	279 583,30 €

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique du siège de la Communauté de communes de l'Ernée et de réaménager l'espace France service pour améliorer la confidentialité,

CONSIDERANT que ce projet est inscrit au CRTE sous le n° 3-3\_ERNE 33.

CONSIDERANT le projet au stade Avant-Projet Définitif proposé par le cabinet de maîtrise d'œuvre,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants:37 Abstention:0 Pour:37 Contre:0

- → APPROUVE le plan de financement tel que présenté,
- → AUTORISE le Président à solliciter en priorité 1 un financement auprès de l'Etat au titre des projets s'inscrivant dans une démarche contractuelle (b) de la DSIL et de la rubrique 2D de la DETR (travaux de réhabilitation, restauration, entretien ou construction des bâtiments communaux ou intercommunaux) pour ces travaux,
- → AUTORISE le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

Gilles/1160

COMMUNAUTE DE COMMUNES (Maye.

GE SOC



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_147-DE

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-147

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

<u>Etaient Présents</u>: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

Avaient donné procuration : Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

# AMENAGEMENT 2EME PHASE DE LA ZA DES LANDES A LA PELLERINE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2024

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitive », objectif n° 1-1 « Conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets, y compris au travers d'infrastructures de desserte »,

VU l'appel à projet commun lancé par la préfecture de la Mayenne le 30 octobre 2023 pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – année 2024,

VU l'état d'avancement du projet d'aménagement de la 2ème phase de la ZA des Landes à la Pellerine,

VU le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES			RECE	TTES
Poste	Montant HT	Financeur	%	Montant
Relevé topographique	720,00 €	DETR	20	43761,00 €
Bornage complémentaire	1 100,00 €	DSIL	40	87 522,00 €
Etude structure	399,00 €	Autofinancement	40	87 522,00 €
Diagnostic Amiante/HAP	440,00 €			
Maîtrise d'œuvre	3 900,00 €			
Travaux AEP via BC marché AEP CCE	70 142,00 €			
Travaux Télécom (MOE TEM)	9 540,00 €			
Travaux fibrage (devis SAS SOLUTEL (AMO TEM)	2 028,00 €			
Travaux Electricité (MOE TEM)	23 430,00 €			
Travaux Eclairage	12 840,00 €			
Marché aménagement	94 266,00 €			
TOTAL	218 805,00 €	TOTAL	100	218 805,00 €

CONSIDERANT l'intérêt de procéder à l'aménagement de la 2ème phase de la ZA des Landes sur La Pellerine afin de répondre à la demande d'une entreprise et d'offrir d'autres possibilités d'accueil,

CONSIDEREANT que ce projet est inscrit au CRRTE sous le n° 1-1\_PELL\_12,

CONSIDERANT l'avis de la commission économique du 03/05/2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 14 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

### Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

- → VALIDE le projet d'aménagement de la 2ème phase de la ZA des Landes sur La Pellerine,
- → AUTORISE le Président à déposer une demande de permis d'aménager pour la 2ème phase d'aménagement de la ZA des Landes sur la commune de la Pellerine,
- → APPROUVE le plan de financement tel que présenté,
- → AUTORISE le Président à solliciter en priorité 2 un financement pour cet aménagement auprès de l'Etat au titre de la rubrique 4A de la DETR (actions en faveur de l'attractivité du territoire : Création ou extension de ZA) et au titre des projets s'inscrivant dans une démarche contractuelle (b) de la DSIL
- → AUTORISE le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

filles LIGO

COMMUNAUTE `
DECOMMUNES
DE L'ERNÉE

Wayerme

EGE SOCIA

es de la Querminais



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_148-DE

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-148

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication :

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

Avaient donné procuration : Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

## BATIMENT ZA DE LA MALADRERIE A ANDOUILLE : SIGNATURE D'UN BAIL PRECAIRE A DESTINATION DE LA SOCIETE RAYAK

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitive », et l'objectif n° 1-1 « Conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets »,

VU la sollicitation de l'entreprise RAYAK auprès de la Communauté de communes pour démarrer son activité au 1<sup>er</sup> janvier 2024,

CONSIDERANT le projet de l'entreprise RAYAK et son besoin de pouvoir disposer rapidement d'un local adapté à son besoin pour commencer rapidement son activité,

CONSIDERANT que l'atelier situé ZA de la Maladrerie à Andouillé et appartenant à la Communauté de Communes de l'Ernée pourrait être mis à disposition de cette entreprise,

CONSIDERANT que l'évacuation des déchets, gérée par la société Label Environnement est en cours et que cette dernière s'est engagée à libérer en priorité les locaux concernés,

CONSIDERANT le projet de bail,

CONSIDERANT les conditions de loyer annuel d'un montant de 30 000 € hors taxes hors charges,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 05 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

- → AUTORISE le Président à signer un bail précaire avec la société RAYAK COMPOSITES pour une durée de 12 mois, à compter de l'autorisation donnée par la société Label Environnement d'occuper les locaux à la suite de l'évacuation des déchets.
- → AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

Gilles LIGOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE

GE SOON

(Mayen...



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_149-DE

## Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-149

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication :

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

Avaient donné procuration : Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

## VENTE DE BOIS DU SITE DE L'ETANG NEUF DE JUVIGNE A UN TIERS

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération du 5 juillet 2022 actant la signature d'un Contrat Nature intégrant la mise en œuvre d'actions de restauration de tourbières et de zones humides (Action 3) et notamment le Plan de Gestion de l'étang Neuf de Juvigné (Action 3.4),

VU le rapport de présentation joint,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de l'Ernée a engagé un plan de gestion de l'étang Neuf de Juvigné qui prévoit des travaux de restauration de zones humides en procédant à l'abattage de peuplier,

CONSIDERANT la proposition d'achat de 170 grumes pour 16 000 € HT par l'entreprise BESSIERE, située à La Guerivais, 53 240 Placé,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

→ AUTORISE le Président à procéder à la vente de 170 grumes de peupliers à l'entreprise BESSIERE pour un montant de 16 000 €.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

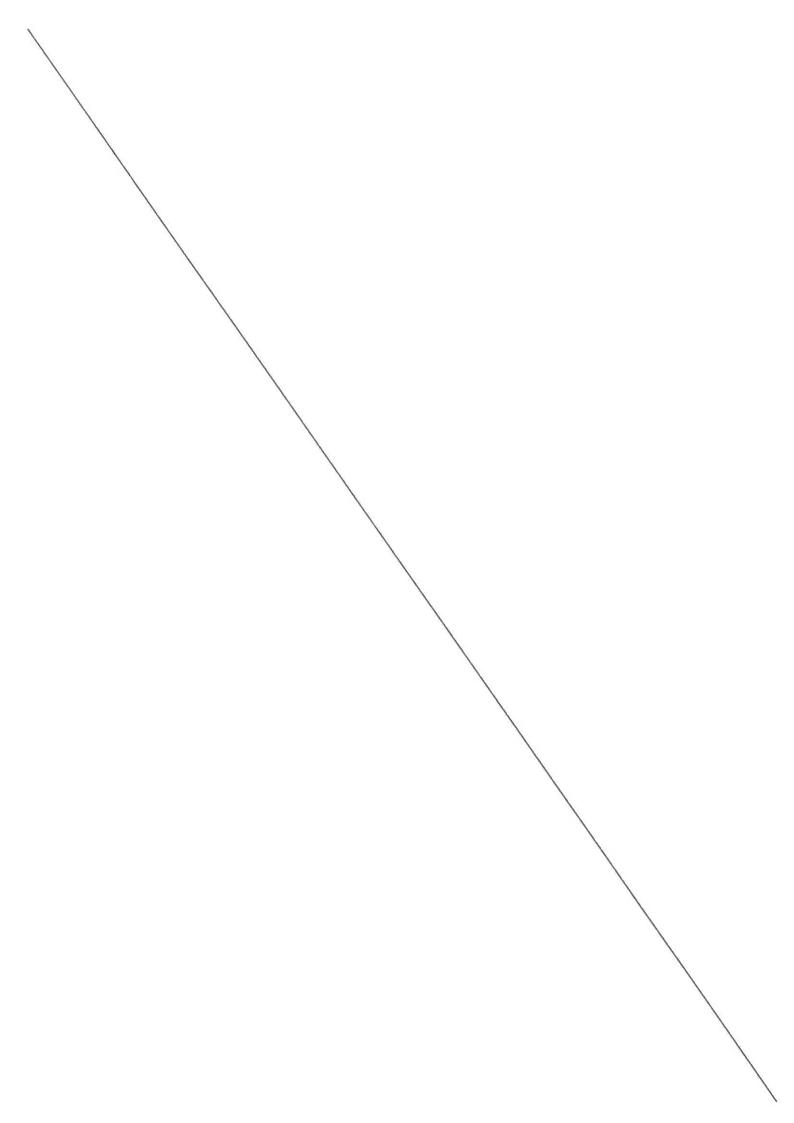
Fernand COGET.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE

(Mayenne)

de la Quornino





Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_150-DE

## Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-150

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

<u>Avaient donné procuration</u>: Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

## CREATION DE L'ESPACE CONSEIL FRANCE RENOV' : CONVENTION AVEC LA REGION PAYS DE LA LOIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME SARE

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5221-1,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°2 « Accompagner la reconquête des centres-bourgs autour du triptyque : habitat, activités, espaces publics », objectif n°2 « Favoriser la rénovation, notamment énergétique, des logements sur le territoire »

VU le Code de l'Energie, notamment les articles L.232-1 et L232-2,

VU la délibération n°DL-2021-043 du Conseil Communautaire du 12 avril 2021 approuvant l'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » et l'engagement d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une OPAH,

CONSIDERANT les missions d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) et l'intérêt de poursuivre l'accompagnement en matière de rénovation énergétique,

CONSIDERANT l'engagement de l'EPCI pour lutter contre la précarité énergétique des ménages et favoriser l'emploi local,

CONSIDERANT le soutien financier de L'ADEME et de la région des Pays de la Loire pour la mise en place des PTRE,

CONSIDERANT l'arrêté du 05 juillet 2023 relatif au programme Certificat d'Economie d'Energie, baptisé Mon Accompagnateur Renov' (MAR),

CONSIDERANT l'intérêt de profiter du recrutement de l'animateur de la future l'OPAH pour mettre en place un guichet unique et ainsi intégrer la PTRE dans l'Espace Conseil France Rénov' (SPRH) afin de faciliter le parcours des usagers et ainsi favoriser la rénovation de l'habitat,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 05 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

## Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

- → APPROUVE la création d'un guichet unique « l'Espace Conseil France Rénov' de l'Ernée » pour assurer les missions de l'actuelle PTRE, des futures OPAH et OPAH-RU et tout autre dispositif de même nature,
- → AUTORISE le Président à solliciter les financements de la région et à signer tous les actes et pièces nécessaires au bon aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, Fernand COGET. Le Président, Gilles (IGOT.

> COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)

EGE SOCIA

Carola Querminais



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_151-DE

## Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-151

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication :

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

<u>Avaient donné procuration</u>: Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

# ARRET DE PROJET DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ERNEE

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 octobre 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes de l'Ernée, notamment en matière de compétence de PLU, de documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 2 « Accompagner la reconquête des centres-bourgs autour du triptyque : habitat, activités, espaces publics... », et l'objectif n° 4 « Agir en faveur de la préservation du patrimoine bâti »

VU le Code du Patrimoine,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de l'Environnement,

VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2000 portant création de la ZPPAUP d'Ernée,

VU la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine promulguée le 07 juillet 2016 qui a transformé la ZPPAUP en Site Patrimonial Remarquable,

VU le Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal de l'Ernée approuvé le 25 novembre 2019 et ayant fait l'objet d'une modification simplifiée approuvée le 24 octobre 2023,

VU la délibération DL-2021-094 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2021 prescrivant l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) du Site Patrimonial Remarquable (SPR) d'Ernée,

VU la délibération du Conseil Communautaire DL-2020-151 en date du 28 septembre 2020 entérinant la composition de la Commission Locale des Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR) de l'Ernée, modifiée par la délibération DL-2023-110,

VU le projet de PVAP du SPR d'Ernée annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que les objectifs poursuivis par cette procédure, formulés dans la délibération DL-2021-094 étaient les suivants :

- Concilier la mise en valeur de témoins emblématiques et identitaires d'une histoire communale riche et l'assouplissement de règles sur des secteurs opérationnels afin de répondre aux besoins et à la résorption de l'habitat vétuste et faciliter le réemploi selon les usages et modes de vie d'aujourd'hui
- Actualiser le document applicable à l'intérieur du SPR d'Ernée pour tenir compte des évolutions urbaines et du bâti,
- Prendre en compte les études et projets engagés tels que les contournements routiers, la construction d'un pôle culturel ou d'une maison de santé, la requalification du centre-ville
  - Clarifier le règlement pour faciliter sa mise en œuvre.

CONSIDERANT au vu de ces objectifs l'intérêt de faire évoluer le règlement de la ZPPAUP d'Ernée en Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine,

CONSIDERANT les avis de la CLSPR de l'Ernée du 15 décembre 2020 concernant la procédure d'élaboration du PVAP envisagée, du 02 mars 2022 concernant le cadrage de la mission confiée au bureau d'études et les enjeux du projet de PVAP et du 29 juin 2022 concernant le diagnostic architectural, urbain et paysager,

CONSIDERANT l'avis favorable de la CLSPR de l'Ernée du 06 octobre 2023 concernant le projet de règlement écrit et graphique du PVAP,

CONSIDERANT l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 24 octobre 2023 qui dispense d'évaluation environnementale le projet de révision du site patrimonial remarquable (SPR) d'Ernée en application de l'article R.122-17-II du code de l'environnement,

CONSIDERANT l'avis favorable du conseil municipal d'Ernée en date du 22 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 14 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

- → ARRETE le projet de PVAP du SPR d'Ernée tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- → AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout acte utile au bon aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

Gilles LIGOT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE

EGE SOCIA

(Mayenne)

so le Querminai



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_152-DE

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-152

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vinat trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

Avaient donné procuration : Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

## GEMAPI: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

#### Le Conseil Communautaire,

VU les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L512-7 à L512-9 et L512-12 à L512-15 du Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2008-580 du 18/06/2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT que le bon fonctionnement de la compétence GEMAPI implique la mise à disposition partielle du technicien rivière du Syndicat de Bassin de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 12/ décembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

→ **DECIDE** de valider la convention de mise à disposition partielle du technicien de rivière du Syndicat de Bassin à raison de 3 heures par semaine, pour une période de 3 ans renouvelable 1 fois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jointe en annexe,

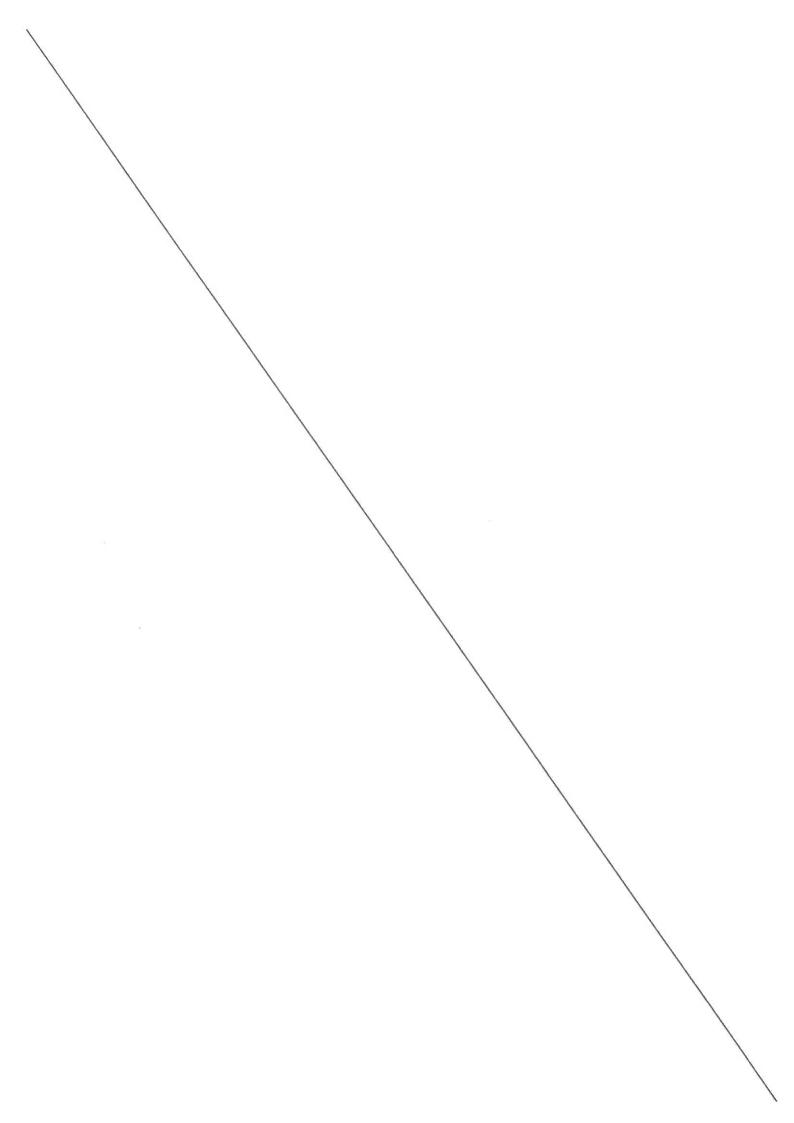
→ AUTORISE le Président à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.







Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



## Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-153

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

<u>Avaient donné procuration</u>: Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

# AQUAFITNESS DE L'ERNEE : RECRUTEMENT D'UN SURVEILLANT DE BAIGNADE A TEMPS NON COMPLET EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir optimisation de l'organisation du service sur une période donnée dans le cadre d'un accroissement d'activité,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

# Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

→ APPROUVE la création d'un poste de maître-nageur sauveteur ou de surveillant de baignade pour la période du 1/01/2024 au 31/12/2024, au titre d'un accroissement temporaire d'activités, selon les conditions suivantes :

- Temps de travail non complet (17 heures 30 par semaine)
- Recrutement dans le cadre d'emploi des Educateur des Activités Physiques et Sportive (catégorie B) ou dans le cadre d'emploi des Opérateurs des Activités Physiques et Sportives (catégorie C)
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent
- Possibilité de paiement des indemnités de congés payés à hauteur de 10% des salaires bruts versés sin congés non pris

- L'agent contractuel assurera les fonctions de maître-nageur sauveteur ou surveillant de baignade et devra justifier de la possession du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN) ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) ou du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).
  - → CHARGE le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, Fernand COGET. Le Président

Gilles LIGOT.

DE COMMUNES DE L'ERNÉE

GESOCH

la Quermin



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_154-DE

## Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-154

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication :

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vinat heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

<u>Avaient donné procuration</u>: Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

## AQUAFITNESS DE L'ERNEE : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ACCUEIL EN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'optimisation de l'organisation du service sur une période donnée dans le cadre d'un accroissement d'activité,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2024.

## Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

→ APPROUVE la création d'un poste d'agent d'accueil à l'AquaFitness de l'Ernée, pour la période du 1/01/2024 au 30/06/2024, au titre d'un accroissement temporaire d'activités, selon les conditions suivantes :

- Temps de travail non complet (17 heures 30 par semaine)
- Recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (catégorie C)
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1<sup>er</sup> et le 10<sup>ème</sup> échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

- Possibilité de paiement des indemnités de congés payés à hauteur de 10% des salaires bruts versés-sin congés non pris.

→ CHARGE le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

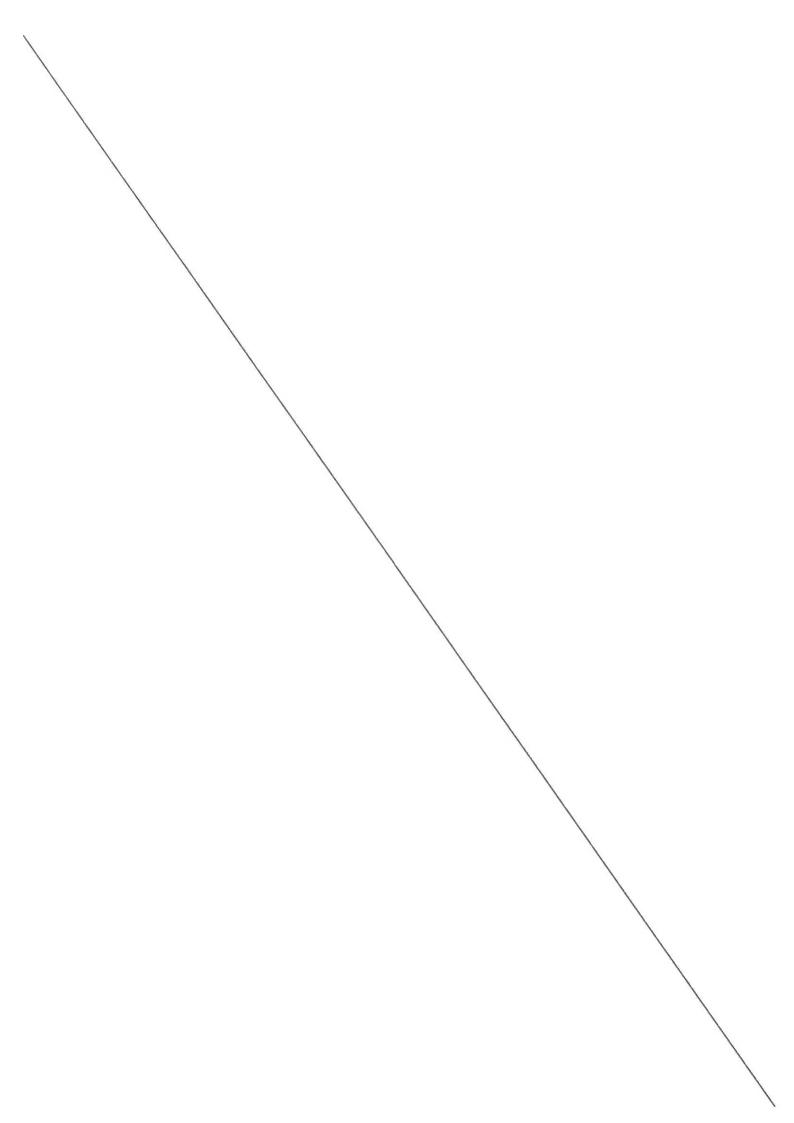
Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président, Gilles LIGO<del>T.</del> DE L'ERNÉE (Mayenne)

COMMUNAUTE

DE COMMUNES





Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_155-DE

## Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-155

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

<u>Avaient donné procuration</u>: Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

## TRAVAUX EAU ET ASSAINISSEMENT : DEMANDE DE SUBVENTIONS

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT les enjeux du renouvellement des infrastructures eau potable et eaux usées sur le territoire et les justifications des projets présentés,

CONSIDERANT les possibilités de financement des travaux par le Conseil départemental de la Mayenne,

CONSIDERANT l'avis du Conseil d'exploitation eau et assainissement en date du 27 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

### Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

→ APPROUVE la réalisation des travaux présentés dans le tableau ci-après

		Coût		Conseil	CC de
		€HT	départ	emental 53	l'Ernée
			Taux		
Renouvellement réseaux	Place église Ernée - phase 2	133 350	30%	40 005 €	93 345 €
eau potable	Réhabilitation de la conduite de Champizambard à St Pierre des Landes	180 000	30%	54 000 €	126 000 €
Renouvellement réseaux	Place église Ernée - phase 2	134 100	30%	40 230 €	93 870 €
eaux usées	Route de Laval – La Baconnière	300 000	30%	90 000 €	210 000 €
Réhabilitation ouvrage eau potable			30%	60 000 €	140 000 €

- → APPROUVE le plan de financement présenté ci-après et l'inscription des crédits nécessaires au budget 2024.
- → AUTORISE le Président à réaliser les démarches nécessaires à la concrétisation des projets,
- →AUTORISE le Président à déposer les demandes de financement auprès du Conseil départemental de la Mayenne.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, Fernand COGET. Le Président

Gilles LIGOT.

COMMUNAUTES DE COMMUNES DE L'EFFNEE (Nayenne)

GESOCIA

(Mayor de la Quermina)



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_156-DE

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-156

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication :

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

Avaient donné procuration : Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

### VOTE DES TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2024

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU les articles L2224-1 et 2 du Code Général des Collectivités indiquant la nécessité d'équilibrer les recettes et dépenses des services d'eau sans avoir recours à des participations du budget général,

VU la délibération DL-2017\_192, approuvant la convergence des tarifs eau et assainissement en 7 ans sur le territoire de l'Ernée,

CONSIDERANT les besoins de financement pour équilibrer les budgets de l'eau et de l'assainissement,

CONSIDERANT la prospective financière réalisée en 2022,

CONSIDERANT l'actualisation des tarifs de la société SAUR,

CONSIDERANT l'avis du Conseil d'exploitation eau et assainissement en date du 27 novembre 2023,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

#### Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

→ VOTE les tarifs 2024 de l'eau et de l'assainissement comme suit :

#### EAU POTABLE et EAUX USEES 2024 - secteur en régie

	Part Fixe annuelle (€ HT)	Part Variable (€HT/m3)			
		De 0-499 m3	De 500-999 m3	+ de 999 m3	
Eau potable -régie	92,21	1,74	1,60	1,39	
Eaux usées - régie	74,48		1,25		

## EAU POTABLE 2024 - secteur en délégation de service public

Il s'agit des communes de Juvigné et La Croixille, qui font l'objet d'un contrat de délégation de Service Public avec la Société SAUR.

	Part Fixe Annuelle (€HT)			Pi	art variable	(€HT/m3	)	
			0-20	0m3	201-100	0 m3	+ de 100	00 m3
	Part fixe CCE	Part fixe SAUR	CCE	Saur	CCE	Saur	CCE	Saur
Juvigné - La Croixille	40,51	51,7	0,879	0,861	0,813	0,77	0,814	0,7

Lesdits tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2024.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

Gilles LIGOT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE

(No. ) (No. ) (No. ) (No. )



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_157-DE

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-157

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

<u>Avaient donné procuration</u>: Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

## VOTE DES TARIFS DE PRESTATIONS DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2024

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU les articles L2224-1 et 2 du Code Général des Collectivités indiquant la nécessité d'équilibrer les recettes et dépenses des services d'eau sans avoir recours à des participations du budget général,

CONSIDERANT la proposition du Conseil d'exploitation eau et assainissement en date du 27 novembre 2023 d'appliquer une hausse de 4% sur l'ensemble des tarifs de prestations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

CONSIDERANT le contexte d'inflation,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

## Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

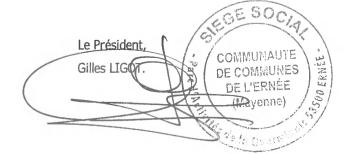
Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

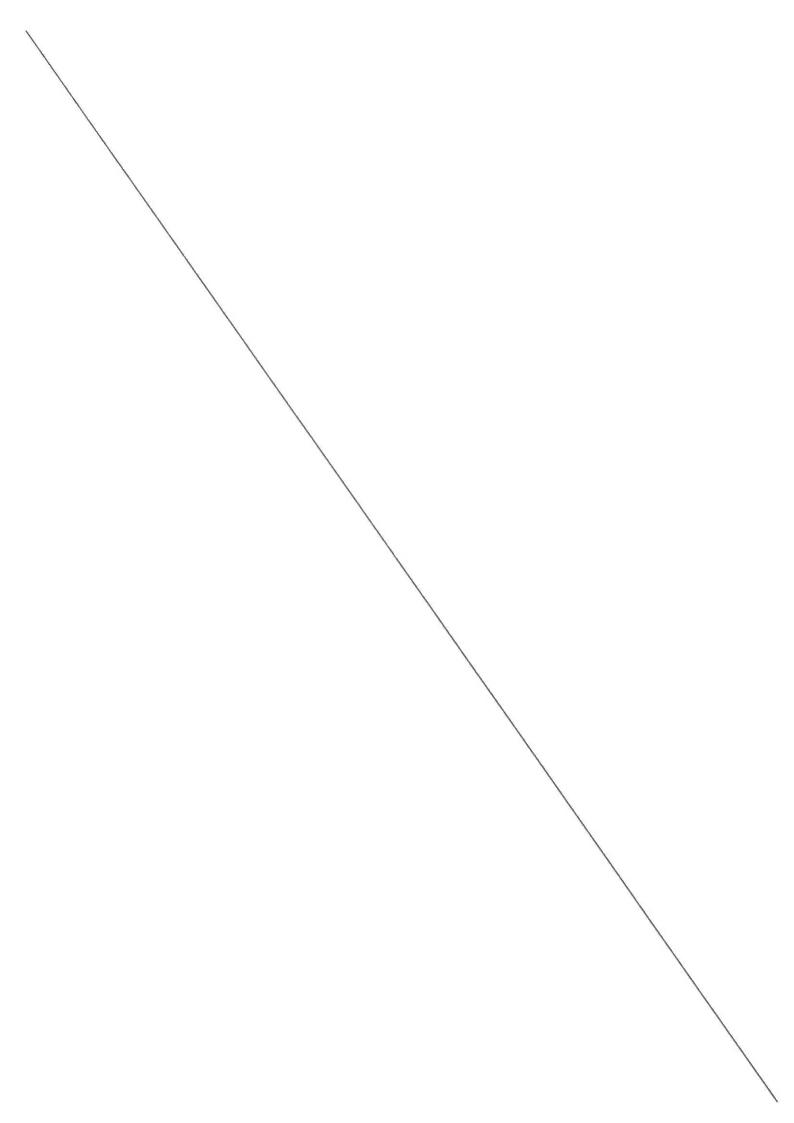
- → APPROUVE l'évolution des tarifs de l'ensemble des prestations de 4%
- → ADOPTE le bordereau de prix de prestations ci-annexé
- → AUTORISE le Président à établir les devis et facturations sur les bases dudit bordereau de prix.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.







Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_158-DE

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-158

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

Avaient donné procuration : Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

# TARIFS REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (REOM) 2024 : USAGERS PARTICULIERS

### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-13 et L. 2333-76 fixant les conditions de mise en œuvre et d'application de la Redevance d'Enlèvement des Ordures ménagères et assimilées,

VU le règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés,

VU le tableau relatif aux règles de calcul voté par le Conseil Communautaire le 23 octobre 2017,

CONSIDERANT que la REOM est due pour tout usager du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes de l'Ernée.

CONSIDERANT le contexte économique (prix de revente matière en baisse, augmentation importante de la TGAP, refonte de la convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Mayenne...),

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revoir la grille tarifaire : Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et Assimilées en Apport Volontaire (R1): 46.24 €HT l'unité de base.

- Collecte des déchets recyclables (R2) : 12.01 €HT l'unité de base.
- Traitement des Ordures Ménagères résiduelles et assimilées assuré par le Département (R3) : 30.16
   €HT l'unité de base.
- Fonctionnement des déchetteries (R4) : 30.05 €HT l'unité de base

CONSIDERANT la volonté de continuer la convergence des tarifs de la REOM des usagers des parties agglomérées et des usagers de la campagne, avec pour objectif un rapprochement des tarifs appliqués en 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants:37

Abstention :3 (David BESNEUX, 2 voix dont une procuration, Aurélie JARRY)

Pour :34 Contre :0

- → FIXE les tarifs de la redevance afférente à la collecte et au traitement des déchets des ménages pour l'année 2024 comme suit :
- Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles et Assimilées en Apport Volontaire (R1): 46.24 €HT l'unité de base
- Collecte des déchets recyclables (R2) : 12.01 €HT l'unité de base
- Traitement des Ordures Ménagères résiduelles et assimilées assuré par le Département (R3) : 30.16 €HT l'unité de base
- Fonctionnement des déchetteries (R4) : 30.05 €HT l'unité de base.
- → MODIFIE le coefficient de différentiation des tarifs R1 et R2 (bourg / campagne) soit un coefficient a1 appliqué aux usagers de la campagne de 0.91

Étant précisé que la redevance envoyée à chaque usager reprend les services proposés, auxquels sont appliqués les coefficients (a1 et a2) correspondants précisément à la situation de chacun :

a1 : Bourg/Campagne	1 : dans les parties agglomérées 0,91 : en campagne			
a2: Nombre d'habitants par foyer	1 : lorsqu'il n'y a qu'une personne 1,4 : pour 2 personnes 1,7 : pour 3 personnes 2 : pour 4 personnes et plus			

À titre indicatif, le calcul de la redevance 2024 s'effectue comme suit (addition des différents services) :

- -R1 = Forfait (46.24 € HT) x a1 x a2
- -R2 = Forfait (12.01 € H.T.) x a1 x a2
- -R3 = Forfait (30.16 € H.T.) x a2
- -R4 = Forfait (30.05 € H.T.) x a2

Étant considérées les règles définies au règlement du service,

- → DECIDE que cette redevance sera mise en recouvrement au cours du 1er semestre 2024,
- → CHARGE le Président de la Communauté de communes de l'Ernée de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à la préfecture de LAVAL et inscrite au recueil des actes administratifs.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

Gilles LIGOT

COMMUNAUTE

DE COMMUNES

DE L'ERNÉE

(Mayenne)

Oe /a Querminate



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_159-DE

## Séance du 19 décembre 2023 DI -2023-159

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication :

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

<u>Avaient donné procuration</u>: Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

# TARIFS REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS ASSIMILES AUX ORDURES MENAGERES 2024 : USAGERS PROFESSIONNELS

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2224-13 et L. 2333-76 fixant les conditions de mise en œuvre et d'application de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et assimilées,

VU le règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés,

VU le tableau relatif aux règles de calcul voté par le Conseil Communautaire le 23 octobre 2017,

CONSIDERANT que la REOM est due par tout usager du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de l'Ernée,

CONSIDERANT que les professionnels dont le lieu de travail se situent sur le même site que leur foyer (même adresse, même numéro de rue) sont également usagers du service public de collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères,

CONSIDERANT qu'est regardé comme professionnel toute profession dont l'intitulé est indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT les nouvelles règles de calcul votées le 23 octobre 2017 et fruit de deux années de réflexion autour du coût du service rendu aux professionnels du territoire, annexées à la présente,

CONSIDERANT le contexte économique (prix de revente matière en baisse, augmentation importante de la TGAP, refonte de la convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Mayenne...),

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire évoluer les prix unitaires des usagers professionnels en appliquant le tarif de 118.48 €HT pour l'unité de base et 80.81 €HT pour le forfait minimum,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Développement Durable en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37

Abstention :3 (David BESNEUX, 2 voix dont une procuration, Aurélie JARRY)

Pour :34 Contre :0

- → FIXE le tarif unitaire de la redevance relative à la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères pour l'année 2024 à : 118.48 € HT pour l'unité de base les règles de calcul étant définies dans le tableau ciannexé,
- → FIXE un tarif minimum de redevance pour la gestion des petites quantités de déchets assimilés aux ordures ménagères pour l'année 2024 à (activités concernées détaillées dans le tableau ci-annexé) : 80.81 € HT,
- → PRECISE que cette redevance sera mise en recouvrement annuellement au cours du 1er semestre 2024, Etant considéré les règles définies au règlement du service,
- → CHARGE le Président de la Communauté de communes de l'Ernée de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée à la préfecture de LAVAL et inscrite au recueil des actes administratifs.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

Gilles LIGOT

COMMUNAUTE DS COMMUNES DE L'ERNÉE

GE SOC

(Mayenne)

de la Guerminuis



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_160-DE

## Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-160

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication :

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

<u>Avaient donné procuration</u>: Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absentes excusées: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON Absents non excusés: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

# TARIFS REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS ASSIMILES AUX ORDURES MENAGERES 2024 : USAGERS PROFESSIONNELS GROS PRODUCTEURS DE DECHETS

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2224-13 et L. 2333-76 fixant les conditions de mise en œuvre et d'application de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et assimilées,

VU le règlement du service de collecte des déchets ménagers et assimilés,

VU le tableau relatif aux règles de calcul voté par le Conseil Communautaire le 23 octobre 2017,

Considérant que la REOM est due par tout usager du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes de l'Ernée,

Considérant que les professionnels dont le lieu de travail se situent sur le même site que leur foyer (même adresse, même numéro de rue) sont également usagers du service public de collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères,

CONSIDERANT le contexte économique (prix de revente matière en baisse, augmentation importante de la TGAP, refonte de la convention de partenariat avec le Conseil départemental de la Mayenne...),

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de porter le tarif à 16.24 € HT le m3,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Développement Durable en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

### Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants:37

Abstention :3 (David BESNEUX, 2 voix dont une procuration, Aurélie JARRY)

Pour :34 Contre :0

- → FIXE le tarif unitaire de la redevance relative à la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères dédié aux gros producteurs du territoire pour l'année 2024 à : 16.24 €HT/m3,
- → PRECISE que cette redevance sera applicable aux conditions fixées par convention à tous les usagers gros producteurs de déchets du territoire (parties agglomérées et campagne),

→ AUTORISE le Président à signer les conventions à intervenir avec les très gros producteurs de déchets fixant les volumes produits annuellement par les dits professionnels et les droits et devoirs de chaque partie.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, Fernand COGET. Le Président,

Gilles LIGOT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Meyong)

Lo onath



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_161-DE

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-161

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication :

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

Avaient donné procuration : Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

### GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS : CONTRATS DE REPRISE DE MATIERES

## Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée actant la compétence obligatoire « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » (Article 1.5),

CONSIDERANT que les contrats de reprise de matières arrivent à échéance au 31 décembre 2023,

CONSIDERANT la consultation réalisée auprès des différents repreneurs,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

## Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

- → DECIDE de contractualiser avec le repreneur ACTECO pour la reprise des plastiques, carton et aluminium ; le repreneur NORSKE pour le papier, le repreneur ARCELOR pour les aciers de collecte sélective, le repreneur REVIPAC pour les briques alimentaires et le repreneur OI-Manufacturing pour le verre,
- → AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

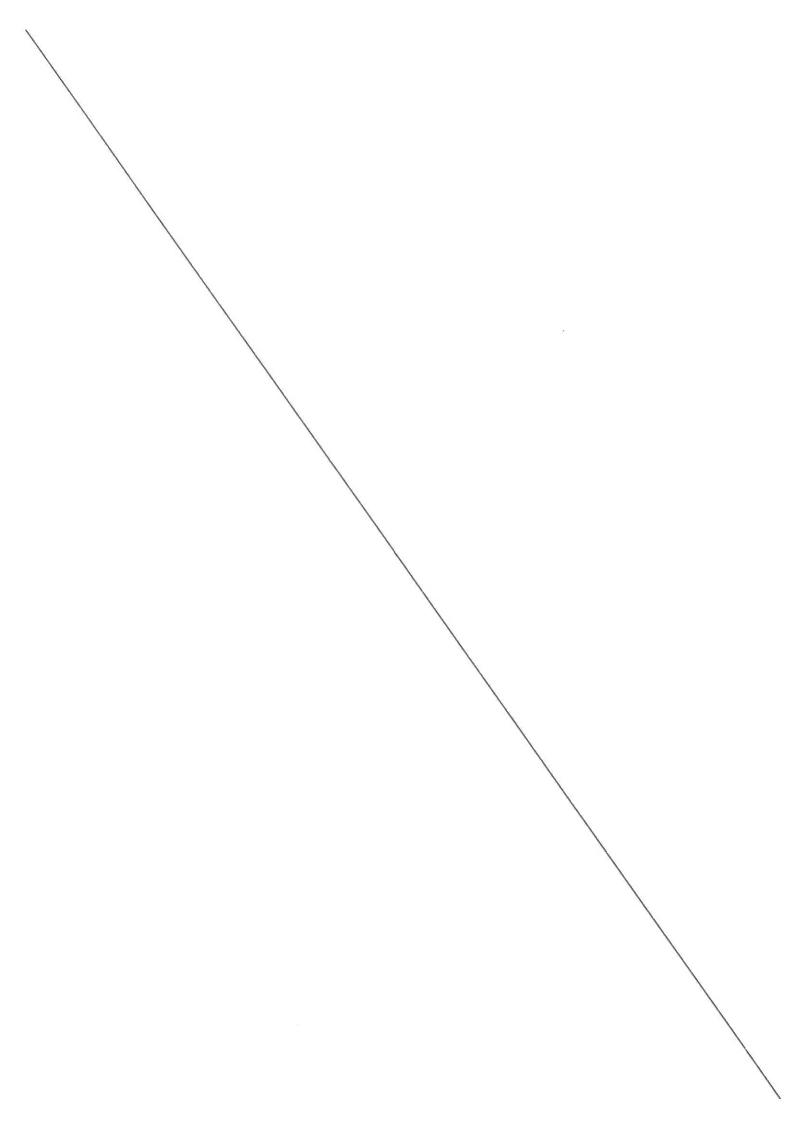
Gilles LIGO

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE

EGE SOCIA

(Mayonne)

es co la Querminais





Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_162-DE

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-162

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

<u>Avaient donné procuration</u>: Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

## CONTRAT RELATIF A LA PRISE EN CHARGE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT COLLECTES DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement - article L541-10-6,

VU l'arrêté interministériel du 12 octobre 2023,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée actant la compétence obligatoire « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » (Article 1.5),

CONSIDERANT la mise en œuvre du principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments d'ameublement, la prévention et la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) doivent être assurées par les metteurs sur le marché,

CONSIDERANT l'intérêt de la proposition d'Ecomaison et le projet de contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets joint en annexe,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

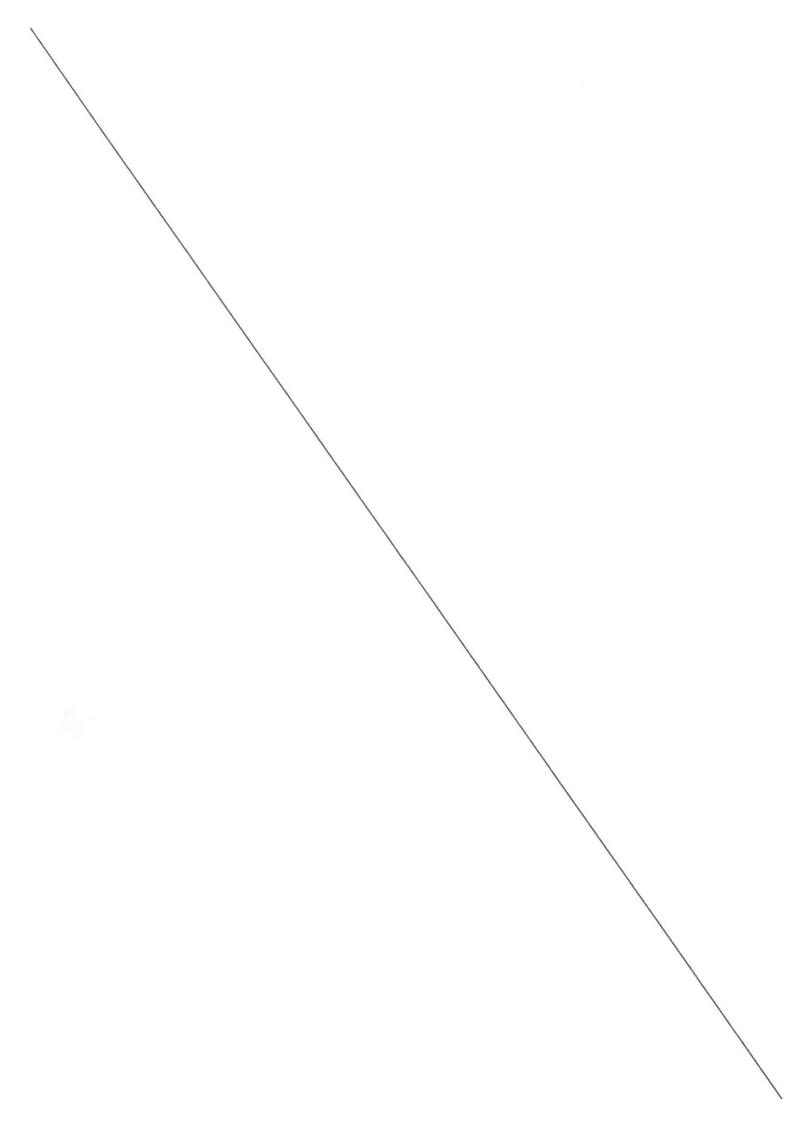
- → **DECIDE** de signer le contrat avec l'éco-organisme d'Ecomaison désigné pour la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets.
- → AUTORISE le Président à signer le contrat ci-annexé ainsi que tout document s'y rapprochant.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE (Mayenne)





Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_163-DE

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-163

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

Avaient donné procuration : Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

## GESTION DES BIODECHETS: GRATUITE DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

#### Le Conseil Communautaire,

VU la Loi 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoyant l'obligation du tri à la source des biodéchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée actant la compétence obligatoire « Collecte et Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » (Article 1.5),

CONSIDERANT l'obligation pour la collectivité d'organiser la mise en place de tri à la source des biodéchets au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024,

CONSIDERANT l'intérêt de mettre à disposition de la population gratuitement des composteurs individuels avec une formation lors de la remise,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

## Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

- → DECIDE de mettre à disposition, gratuitement, des habitants de son territoire des composteurs individuels
- → AUTORISE le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

Gilles LIGOT

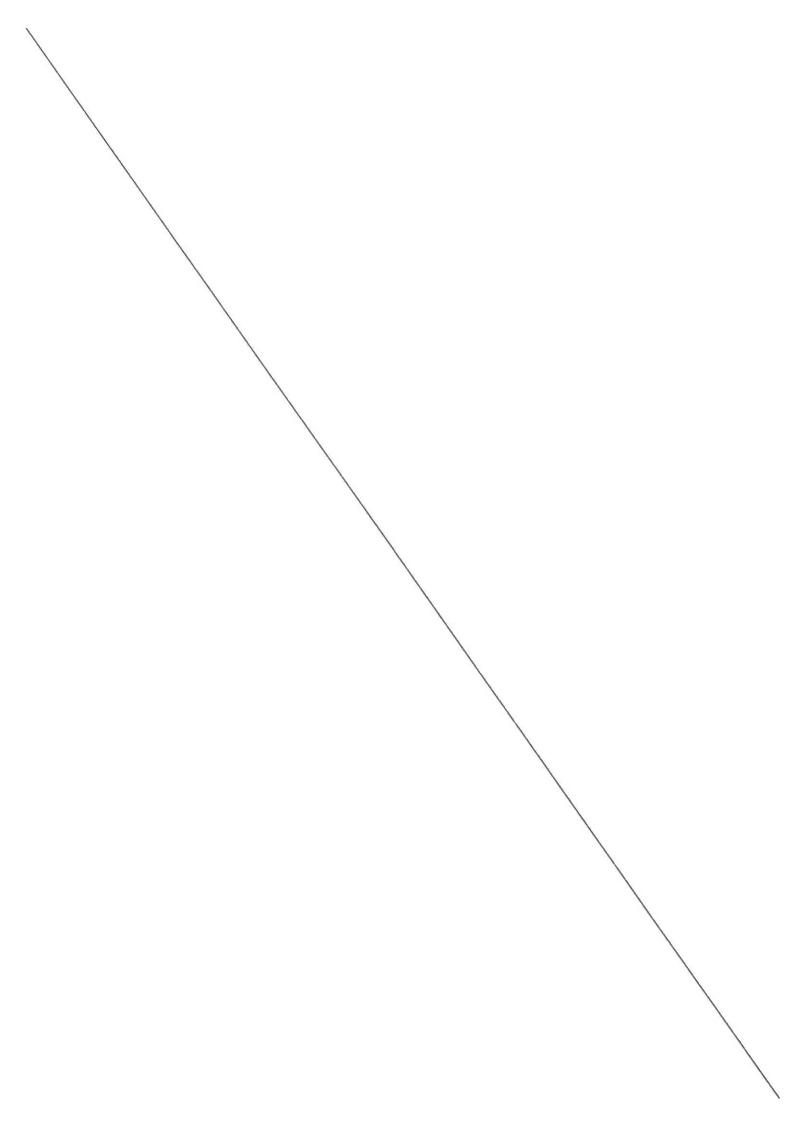
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE

SOC

Mayenne

and it is a

165 de 10 0





Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_164-DE

## Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-164

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication :

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

<u>Avaient donné procuration</u>: Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

# DISPOSITIF KLAXIT : AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AUX COVOITUREURS

## Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération DL-2020-007 du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2020 actant la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité »,

VU la délibération DL-2022-132 du Conseil communautaire en date du 25 octobre 2022 actant la validation du Plan de Mobilité Simplifié du territoire,

VU la délibération DL 2023-039 du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023 approuvant la passation d'une convention avec KLAXIT pour la mise en place d'un financement pour le covoiturage sur le territoire de l'Ernée,

CONSIDERANT le rachat de la société Klaxit SAS par la société Comuto SA et son remplacement à compter du 1er janvier 2024,

CONSIDERANT que Comuto SA poursuivra les activités antérieurement exercées par Klaxit SAS et exécutera le contrat sans discontinuité et selon les mêmes conditions,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à cette modification par avenant au contrat joint en annexe,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

→ APPROUVE l'avenant à intervenir avec COMUTO SA en remplacement de KLAXIT SAS à compter du 1er janvier 2024,

→ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

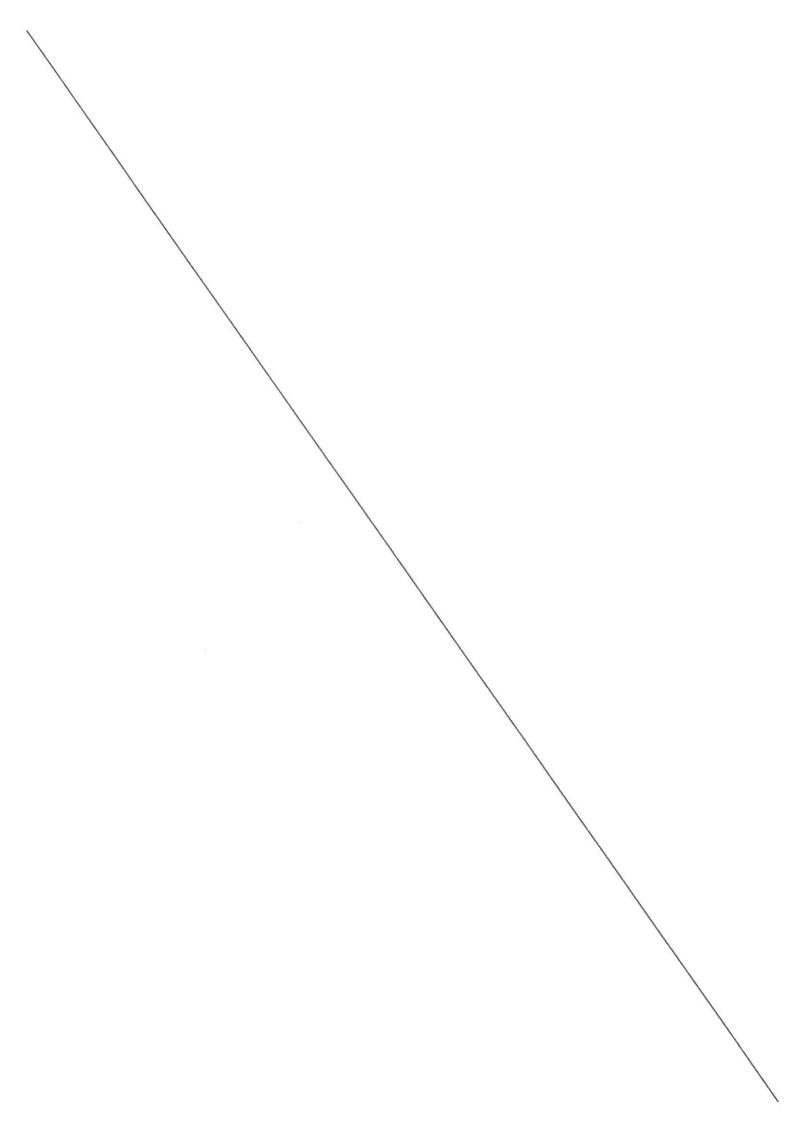
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.









Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Recu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_165-DE

## Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-165

Date de convocation: 13 décembre 2023

12

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

<u>Avaient donné procuration</u>: Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

# PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE DES ECOLES : AVENANT A LA CONVENTION ACTEE MERISIER

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel agissant en faveur de la transition écologique », objectif n° 3 « Favoriser les projets de développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics »,

VU la délibération n°DL-2021-044 approuvant le projet Plan Climat Air Energie, et notamment l'axe 3 « Promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique »,

VU la délibération n°DL 2021-267 relatif à la Convention cadre signée avec Territoire énergie Mayenne,

VU la délibération N°2022-001 relative à la mise en œuvre du programme ACTEE Merisier qui vise une réduction des consommations d'énergie dans les écoles, en partenariat avec Territoire Energie Mayenne, Laval Agglomération et la Communauté de communes du Mont des Avaloirs,

CONSIDERANT l'intérêt de prolonger la durée de la convention pour permettre une consommation des crédits prévisionnels,

CONSIDERANT l'intérêt de revoir la répartition des crédits prévisionnels de la convention initiale,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

- → APPROUVE la prolongation de la convention ACTEE Merisier jusqu'au 31 décembre 2023,
- → APPROUVE la proposition de nouvelle répartition des crédits prévisionnels entre les 4 collectivités signataires de la convention,
- → AUTORISE le Président à signer l'avenant N° 1 à la convention ACTEE Merisier ci-annexé.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président, Gilles LIGOIS

LOP YOUN

Elines de la Guarini



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023 ID : 053-245300355-20231220-DL\_2023\_166-BF

Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-166

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

<u>Avaient donné procuration</u>: Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absentes excusées: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON

Absents non excusés: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

## BUDGET PRINCIPAL: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

## Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération DL-2023-138 du 28/11/2023 relative à la tenue du débat d'orientation Budgétaire pour 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

ightarrow ADOPTE le budget primitif 2024 du budget principal, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui

s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 308 631,91	10 308 631,91
Investissement	7 814 136,91	7 814 136,91
Total	18 122 768,82	18 122 768,82

→ PRECISE que Monsieur le Président est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections,

→ ARRETE le tableau des effectifs du personnel figurant en annexe du budget primitif 2024 valant autorisation pour le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir les postes audit budget.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

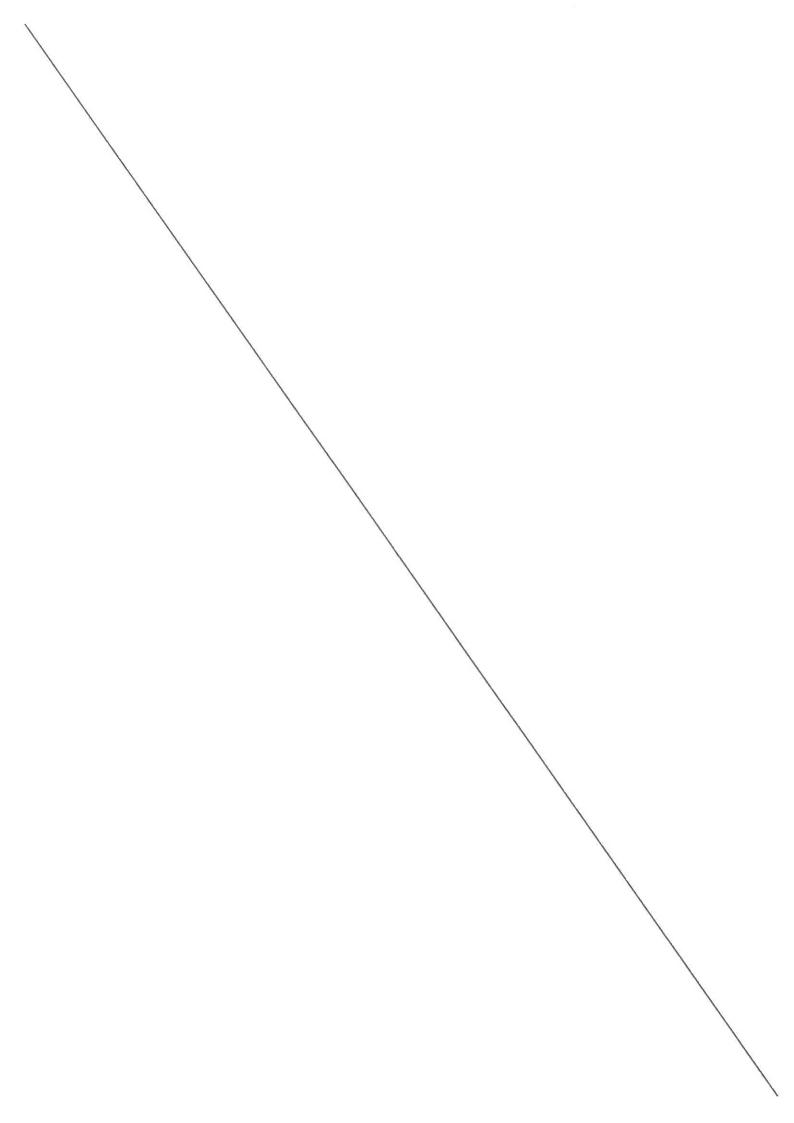
Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président
Gilles LIGOT

GESOCA

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DE L'ERNÉE
(Ma, 8008)





Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231220-DL 2023 167-BF

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-167

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

Avaient donné procuration : Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

#### BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU la délibération DL-2023-138 du 28/11/2023 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

→ ADOPTE le budget primitif 2024 du budget annexe « Eau potable », au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

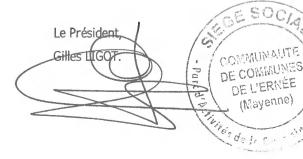
Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	4 607 820,04	4 607 820,04
Investissement	2 682 643,31	2 682 643,31
Total	7 290 463,35	7 290 463,35

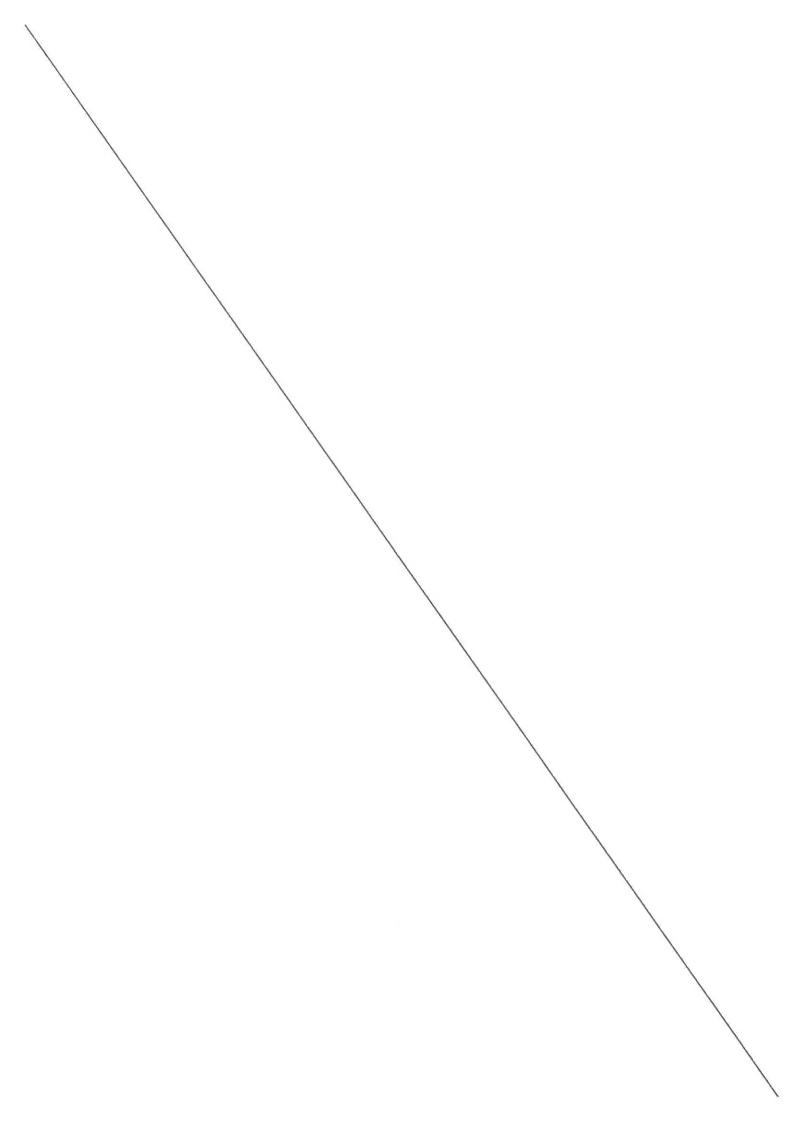
→ ARRETE le tableau des effectifs du personnel figurant en annexe du budget primitif 2024 valant autorisation pour le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir les postes audit budget.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.







Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Recu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231220-DL\_2023\_168-DE

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-168

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

Avaient donné procuration : Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

Absentes excusées: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON Absents non excusés: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

## BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN REGIE » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

## Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU la délibération DL-2023-138 du 28/11/2023 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants: 37 Abstention:0 Pour:37 Contre:0

→ ADOPTE le budget primitif 2024 du budget annexe « Assainissement en Régie », au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes	
Exploitation	1 268 520,24	1 268 520,24	
Investissement	2 200 010,01	2 200 010,01	
Total	3 468 530,25	3 468 530,25	

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

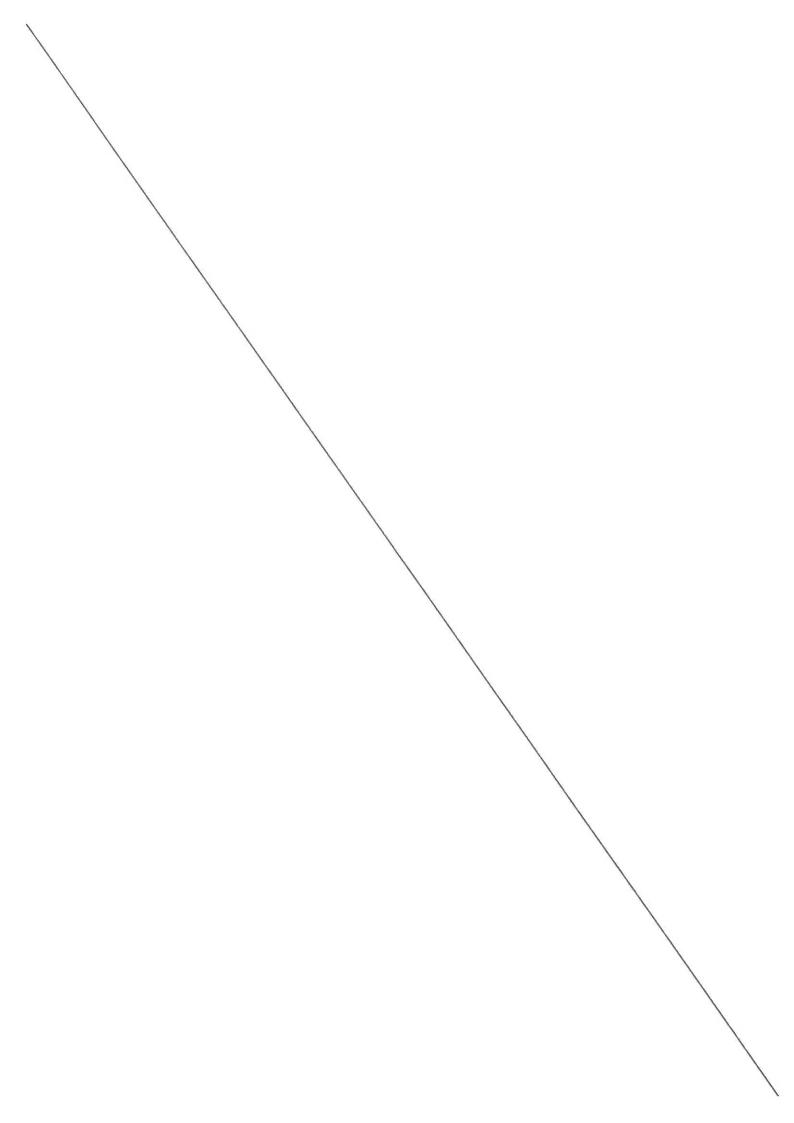
Fernand COGET.

Le Président,

Gilles LIGO

E COMMUNES

DE L'ERNÉE -sanne)





Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID: 053-245300355-20231220-DL 2023 169-BF

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-169

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication :

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

Avaient donné procuration : Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

## BUDGET ANNEXE « SPANC »: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

## Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU la délibération DL-2023-138 du 28/11/2023 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

→ ADOPTE le budget primitif 2024 du budget annexe « SPANC », au niveau du chapitre, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes	
Exploitation	26 796,00	26 796,00	
Investissement	0.00	0.00	
Total	26 796,00	26 796,00	

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

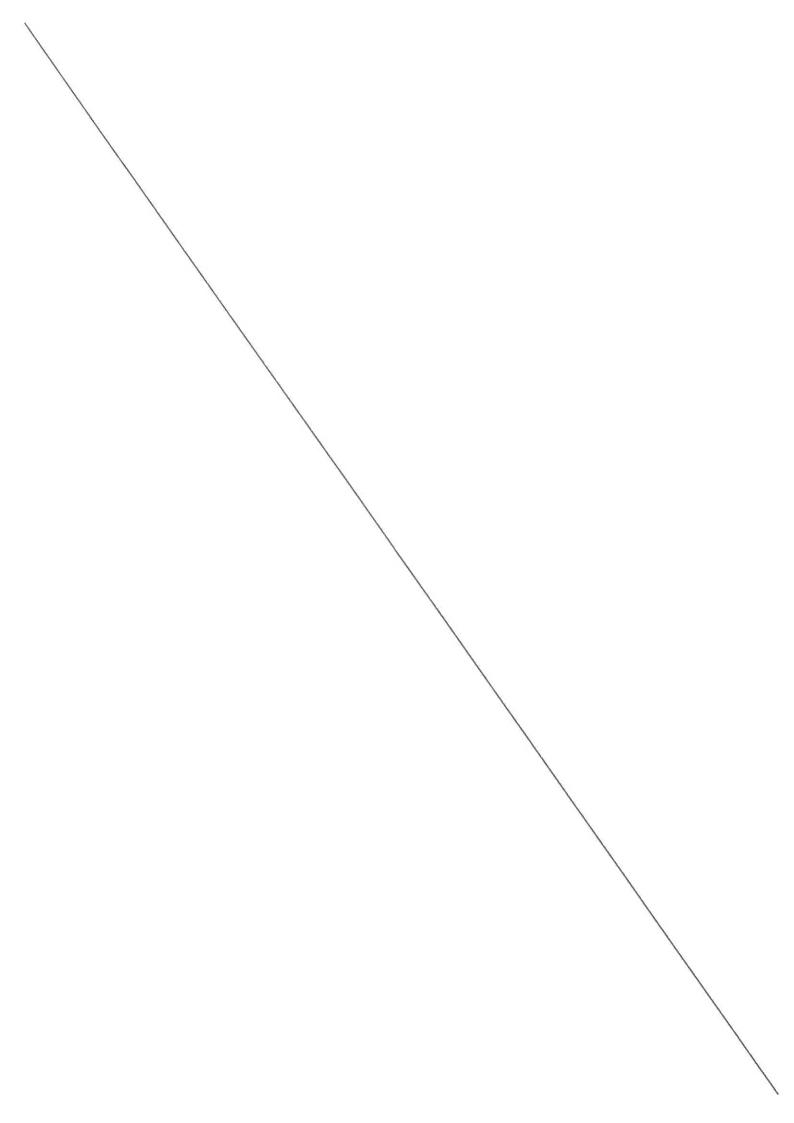
Fernand COGET.

Le Président,

Gilles (1)

COMMUNIALITE
DE COMMUNIES
DE LIERNÉE
(Mayenna)

Je de la Guerm





Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231220-DL\_2023\_170-BF

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-170

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

Avaient donné procuration : Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

# BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU la délibération DL-2023-138 du 28/11/2023 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants:37

Abstention :3 (David BESNEUX, 2 voix dont une procuration, Aurélie JARRY)

Pour :34 Contre :0

→ ADOPTE le budget primitif 2024 du budget annexe « Gestion et traitement des déchets », au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau des chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Exploitation	2 277 492,86	2 277 492,86
Investissement	187 046,06	187 046,06
Total	2 464 538,92	2 464 538,92

→ ARRETE le tableau des effectifs du personnel figurant en annexe du budget primitif 2024 valant autorisation pour le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir les postes audit budget.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

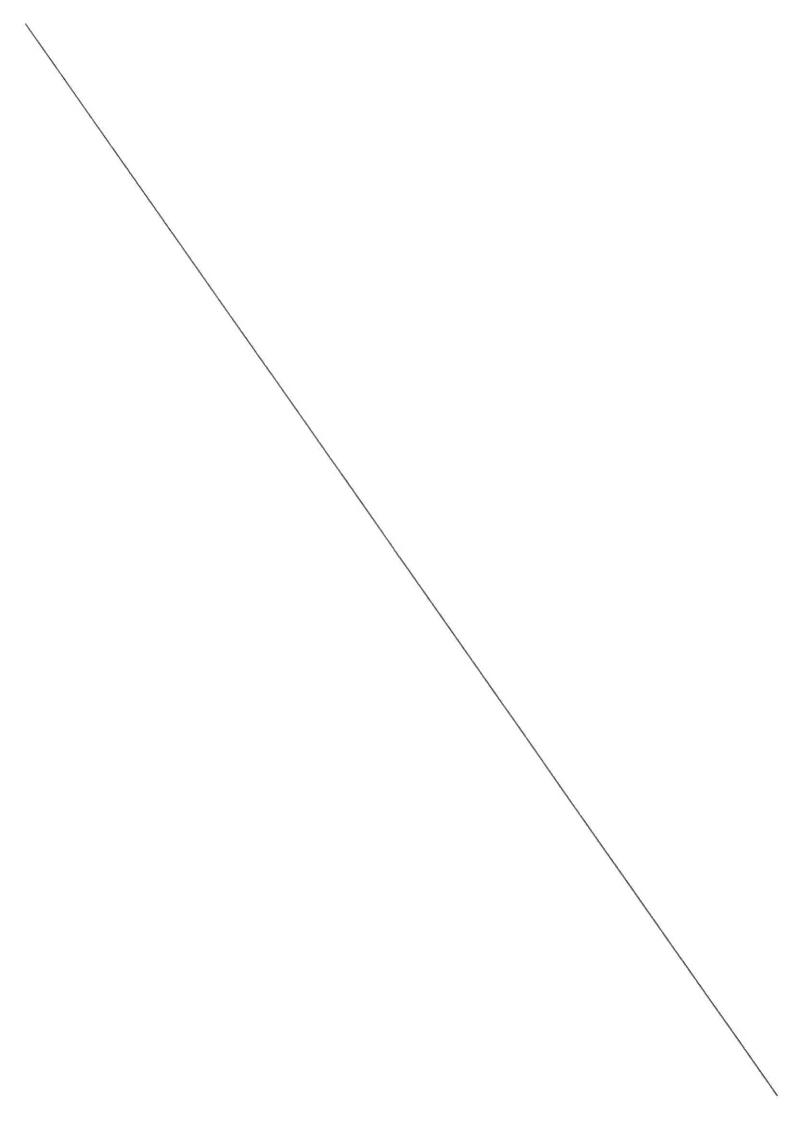
Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET

Le Président,
Gilles LIGOT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)

les de la De





Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231220-DL\_2023\_171-BF

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-171

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

Avaient donné procuration : Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

## BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

## Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU la délibération DL-2023-138 du 28/11/2023 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023.

## Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

→ ADOPTE le budget primitif 2024 du budget annexe « Réseau de chaleur », au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

Section	Dépenses	Recettes	
Exploitation	132 106,00	132 106,00	
Investissement	44 313,66	44 313,66	
Total	176 419,66	176 419,66	

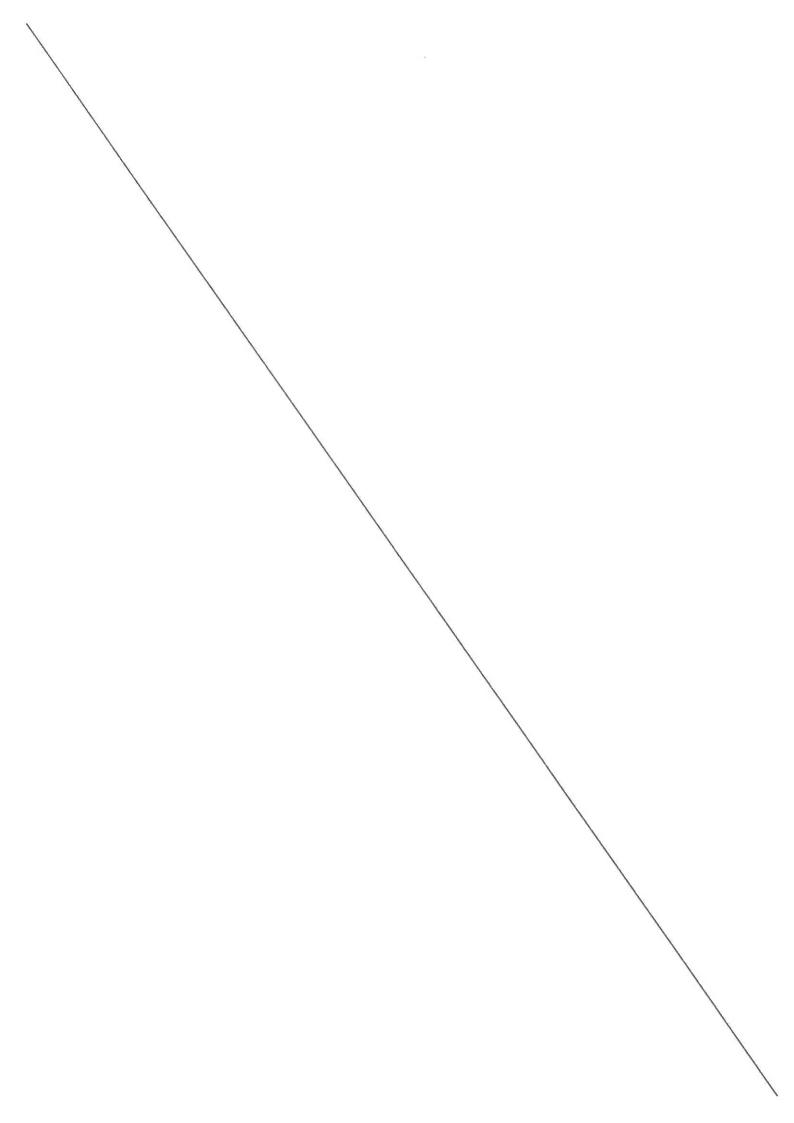
Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président, Gilles LIGOT COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)

cel Que min





Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL\_2023\_172-BF

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-172

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

<u>Avaient donné procuration</u> : Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u>: Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u>: Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

#### **BUDGET 2023: DECISIONS MODIFICATIVES**

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2023 (Principal et annexes) et la reprise des résultats 2022,

CONSIDERANT des ajustements nécessitant des modifications budgétaires pour permettre l'exécution budgétaire,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 12 décembre 2023,

#### Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

→ MODIFIE les prévisions budgétaires 2023 comme suit :

#### DM 8 - BUDGET PRINCIPAL

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
6245/413	Transports pers extérieures (piscine scolaire)	14 562,00	
7351/01	Fraction TVA compensation TH sur RP		-50 820,00
7352/01	Fraction TVA compensation de la CVAE		-18 654,00
777/01	00 - Reprise subventions		84 036,00
Total section de fonctionnement		14 562,00	14 562,00

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
13918/01	00 - Reprise subvention	24 036,00	
139361/01	00 - Reprise subvention	60 000,00	
21838/01	Autres matériel informatique	-84 036,00	
Total section d'investissement		0,00	0,00

# DM 1 - Budget annexe "ZA de la Brimonnière" à Ernée

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
023/61	Virement à la section d'investissement	107 922,00	
7015/61	Ventes terrains		-111 078,00
71355/61	Variation de stocks terrains aménagés		219 000,00
Total section de fonctionnement		107 922,00	107 922,00

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
021/61	Virement de la section de fonctionnement		107 922,00
168751/61	Remboursement avances au budget principal	-111 078,00	
3555/61	Variation de stocks terrains aménagés	219 000,00	
Total section d'investissement		107 922,00	107 922,00

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

-Cittes LIGOT.

de la Quermina



Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023



ID: 053-245300355-20231219-DL 2023 173-DE

# Séance du 19 décembre 2023 DL-2023-173

Date de convocation: 13 décembre 2023

Date de Publication:

L'an deux mil vingt trois

19 décembre 2023 à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents: Mmes Françoise LEPRETRE, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aurélie JARRY, Claudine DAUGUET, Maryvonne VOISIN, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Constant BUCHARD, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLE, Joannick LEBON (20h14), Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT

<u>Avaient donné procuration</u>: Mme Jacqueline ARCANGER à M. Gérard LE FEUVRE, Mme Aude LEZORAINE à M. David

BESNEUX, M. Olivier ALLAIN à M. Gervais HAMEAU, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE

<u>Absentes excusées</u> : Mme Valérie DENOU, Mme Véronica BIGNON <u>Absents non excusés</u> : Mme Séverine RICOULT, M. Alain BELLAY

Secrétaire de séance : M. Fernand COGET

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE et Sylvie BALLUAIS

# OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES SUR LA COMMUNE D'ERNEE POUR L'ANNEE 2024 : AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

#### Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L.3132-26 du code du travail,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT le demande de la commune d'Ernée formulée par courrier en date du 8 décembre 2023,

CONSIDERANT la nécessite de soutenir le commerce local,

#### Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :37 Abstention :0 Pour :37 Contre :0

 $\rightarrow$  DONNE un avis favorable pour douze ouverture dominicales des commerces sur la commune d'Ernée en 2024 : 14 janvier, 25 février, 23 juin, 30 juin, 1<sup>er</sup> et 8 septembre, 27 octobre, 10 novembre, 8, 15, 22 et 29 décembre.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an. Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Fernand COGET.

Le Président,

Gilles

COMMUNAUTE DE COVAMUNES DE L'ERNÉE (Mayenne)

lés da la com

